

Déclaration commune

Assistance

Facilitation des échanges

22 juillet 2014, Genève

Reconnaissant les avantages potentiels considérables que l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce offre aux pays en développement, aux pays en transition et aux pays les moins avancés, notamment : participation accrue à la chaîne de valeur et à la chaîne logistique mondiale ; compétitivité améliorée ; meilleure transparence ; intégration plus large à l'économie mondiale, et développement et croissance économique

Groupe de la Banque mondiale
Organisation mondiale des douanes